

RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal, à une séance tenue le 13 janvier 2020, a adopté le règlement #19-769 intitulé « Modifiant les tarifs de compensation imposés en vertu du règlement #94-315 (service d'entretien d'aqueduc et d'égout »;
- **Que** les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le 21 janvier 2020

Avis numéro : 2020-01

Martin Leith Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

- 1. Hôtel de ville
- 2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
- 3. Église
- 4. Marché du village Dany Drouin
- 5. Marché Mont-Ste-Anne
- 6. Garage Daniel Morency

le 21 janvier 2020, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 21 janvier 2020.

Martin Leith Secrétaire-trésorier